



## Loi sur les conflits d'intérêts

Ordonnance en vertu de l'article 30

---

Attendu que vous avez été nommé président-directeur général d'Investir au Canada le 12 mars 2018 et devenu assujetti à la Loi sur les conflits d'intérêts (la Loi) en tant que titulaire de charge publique principal;

Attendu que vous occupiez, au moment de votre nomination, le poste d'administrateur de Nesta Holdings Co. Ltd., ce qui est interdit en vertu de l'alinéa 15(1)c) de la Loi;

Attendu que vous avez omis de divulguer toutes vos activités dans un délai de 60 jours à partir de la date de votre nomination tel que requis en vertu de l'alinéa 22(2)d) de la Loi;

Attendu qu'en date de cette ordonnance, vous occupez toujours le poste d'administrateur de Nesta Holdings Co. Ltd.;

Et attendu que votre nomination est subordonnée à votre observation de la Loi en vertu de l'article 19 de celle-ci,

Je vous ordonne de démissionner du conseil d'administration de Nesta Holdings Co. Ltd. et de soumettre au Commissariat, dans les 10 jours suivant cette ordonnance, une preuve que le président du conseil d'administration de Nesta Holdings Co. Ltd. a reçu votre démission.

---

Nom : Ian G. McKay

Date : 2019-01-15

Copie certifiée

Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique